



## être dégradé de son poste de travail que faire

-----  
Par Flip

Bonjour j'ai besoin de renseignement je suis en arrêt-maladie actuellement suite à un accident et j'ai appris d'une personne qui veut rester anonyme qui m'a prévenu qu'à mon retour à l'entreprise je n'aurais plus mon poste de travail comme commercial mais un autre poste de travail pour me dégrader ça me convient pas mais sur ma fiche de paie qui fait office de contrat de travail ma fonction et responsable d'atelier et pas commercial est que je suis en droit de refuser la proposition et de reprendre ma fonction de responsable d'atelier ?

merci de votre réponse  
cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que les faits ne sont pas avérés, il est inutile de vous tracasser. Occupez vous de votre santé c'est le plus important.

Cet "ami qui vous veut du bien" est-il vraiment crédible ? Comment peut-il deviner l'avenir ?

Lorsque vous reprendrez votre travail, il sera temps de consulter les délégués du personnel si vous ne retrouvez pas votre poste.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre employeur est tenu de respecter le contrat de travail.

Sauf si vous avez d'autres éléments sur lesquels vous appuyer, il n'y a pas de raison de croire une personne dont vous ne connaissez pas l'identité. Allez savoir si celle-ci n'a pas des intentions malveillantes voire intérêt à vous pousser vers la sortie, par exemple dans l'espoir de vous voir démissionner pour récupérer votre poste.

-----  
Par Flip

bonjour  
oui la personne travailla dans l'entreprise et est crédible oui  
merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous reviendrez sur ce forum avec des éléments tangibles .

Pour le moment sans avoir une idée de la durée qu'aura votre arrêt ( ou accident du travail?), les conséquences de votre accident, les séquelles éventuelles à la fin de celui ci, donc votre aptitude à reprendre celui ci, difficile d'anticiper les décisions de l'employeur .

Il a bien sûr tout à fait le droit de vous remplacer pendant votre absence , et le faire ne présage pas de sa décision à votre retour .

Une personne qui veut garder l'anonymat , est par définition une personne qui n'est pas crédible : la seule personne qui peut avoir une idée des décisions qu'il prendra , c'est l'employeur, et cela dépendra de paramètres qu'il ne connaît pas encore entièrement ...

Ou alors vous ne nous dites pas tout, sur ce qui motiverait votre employeur sur le fait de vous " dégrader" .  
En tout cas si vous n'êtes plus apte à être commercial ( pour le moment, nul le sait) ce n'est pas vous qui déciderait d'un éventuel reclassement .

-----  
Par Isadore

oui la personne travailla dans l'entreprise et est crédible oui

Si elle est anonyme, vous ne pouvez pas le savoir. Et si vous en savez assez à son sujet pour avoir confiance, elle n'est pas anonyme. N'importe qui peut colporter anonymement des ragots.